



## Litige entre le locataire et le bailleur

Par **jdr**, le **29/04/2008** à **13:24**

Bonjour,rnrnIl est écrit sur l'état des lieux d'entrée, dans la chambre, "placard abimé" et sur l'état des lieux de sortie "porte placard ne ferme pas sur un coté" ( c'est le meme placard et je ne l'ai pas abimé plus que ce qu'il était). De ce fait l'agence immobilière ne veut pas me rendre 485 euro de ma caution (l'agence a fait changer les portes de placard).Es-ce que je dois payer alors que le placard était déjà abimé? Comment je peux faire pour récupérer ma caution en totalité?rnrnMerci

Par **Erwan**, le **29/04/2008** à **22:31**

Bjr, rnrnLa porte est-elle considérée comme abimée parce qu'elle ne ferme pas ? rnrnLà est la question !rnrnLa retenue de 485 E est peut-être excessive. Avoir...